



# **L'initiative de double reconnaissance des crédits**

Une voie d'accès aux  
études postsecondaires  
du Manitoba

---

# ***L'INITIATIVE DE DOUBLE RECONNAISSANCE DES CRÉDITS***

Une voie d'accès aux études  
postsecondaires du Manitoba

**2003**

Enseignement postsecondaire et Formation  
professionnelle Manitoba  
Éducation et Jeunesse Manitoba

---

## Données de catalogage avant publication (Canada)

378.7127 L'initiative de double reconnaissance des crédits : une voie d'accès aux études postsecondaires du Manitoba

ISBN 0-7711-3085-6

1. Enseignement supérieur -- Manitoba. 2. Éducation des adultes -- Manitoba. 3. Diplômés de l'enseignement secondaire -- Manitoba. 4. Crédits (Éducation) -- Manitoba. I. Manitoba. Éducation et Jeunesse. II. Manitoba. Enseignement postsecondaire et formation professionnelle.

Dépôt légal - 4<sup>e</sup> trimestre  
Bibliothèque nationale du Canada

Tous droits réservés © 2003, la Couronne du chef du Manitoba représentée par les ministres d'Enseignement postsecondaire et Formation professionnelle Manitoba, et d'Éducation, Citoyenneté et Jeunesse Manitoba.

Tous les efforts ont été faits pour mentionner les sources aux lecteurs et pour respecter la *Loi sur le droit d'auteur*. Si dans certains cas, des omissions ou des erreurs se sont produites, prière d'en aviser Enseignement postsecondaire et Formation professionnelle Manitoba ou Éducation, Citoyenneté et Jeunesse Manitoba pour qu'elles soient rectifiées.

Dans le présent document, les termes de genre masculin sont utilisés pour désigner les personnes englobant à la fois les femmes et les hommes; ces termes sont utilisés sans aucune discrimination et uniquement dans le but d'alléger le texte.

Le présent document est disponible sur le site Web d'Éducation, de la Citoyenneté et de la Jeunesse Manitoba à l'adresse suivante :  
<<http://www.edu.gov.mb.ca/frpub/pol/double-credit/index.html>>.

## Remerciements

Enseignement postsecondaire et Formation professionnelle Manitoba ainsi qu'Éducation et Jeunesse Manitoba remercient sincèrement le Assiniboine Community College et le Centre d'apprentissage pour adultes de Brandon de leurs efforts et de leur contribution à l'élaboration et à la mise en œuvre du projet pilote de double reconnaissance des crédits.

Gerald Bashforth	Vice-président, Development	Assiniboine Enterprise Community College
Sylvia Provanski	Directrice	Centre d'apprentissage pour adultes de Brandon
Jeff Kerr	Directeur (jusqu'en 2002)	Centre d'apprentissage pour adultes de Brandon

### **Rédacteurs**

John Sawchuk	Direction de l'apprentissage et de l'alphabétisation des adultes	Enseignement postsecondaire et Formation professionnelle Manitoba
Joyce MacMartin	Section des programmes et de la politique	Éducation et Jeunesse Manitoba

## Préambule

Pendant longtemps, les apprenants ont dû suivre une voie relativement bien définie en matière d'éducation. Cependant, les décideurs et les éducateurs ont récemment saisi l'occasion d'élaborer des programmes souples qui répondent aux divers besoins des élèves du secondaire et des apprenants adultes. La double reconnaissance des crédits est une initiative importante qui est destinée à faciliter la transition des apprenants, en particulier des adultes, du niveau secondaire au niveau postsecondaire.

La double reconnaissance des crédits permet aux élèves qui veulent obtenir un diplôme d'études secondaires de suivre des cours de niveau postsecondaire et d'obtenir pour ces cours des crédits reconnus à la fois au niveau secondaire et au niveau postsecondaire. Bien que le mouvement en faveur de cette double reconnaissance soit important aux États-Unis depuis de nombreuses années, la plupart des provinces canadiennes n'y ont pas encore adhéré. Le Manitoba s'est fait le chef de file de la double reconnaissance des crédits en mettant sur pied un projet pilote en 2000. Cette option s'est avérée profitable à la fois pour les apprenants adultes et pour les élèves des écoles secondaires. Simultanément, le Manitoba a établi un réseau de centres d'apprentissage pour adultes (CAA) qui se prête bien à la prestation de cours avec double reconnaissance.

Le présent document explique la mise en place de cette formule de double reconnaissance des crédits au Manitoba ainsi que l'évolution du réseau de CAA dans toute la province.

## Aperçu

En 2000, Éducation et Formation professionnelle Manitoba (ci-après « le ministère ») a élaboré un document de consultation qui proposait un certain nombre de mesures, dont la prestation de cours avec double reconnaissance des crédits, afin d'augmenter la souplesse des programmes et les choix des élèves au niveau secondaire. Ces mesures devaient permettre davantage aux élèves de faire des choix utiles et pertinents en matière d'éducation tout en préservant l'essentiel de l'apprentissage.

En même temps, et à la demande du ministère, le CAA de Brandon, un campus auxiliaire de l'Assiniboine Community College, a produit un document intitulé *Pathways in Education* qui mettait l'accent sur l'adoption d'une approche systématique en vue de la prestation de cours avec double reconnaissance des crédits pour les apprenants adultes.

À l'issue de l'exercice de consultation, au printemps de 2001, le Ministère a publié un document intitulé : *Offrir plus de choix et de flexibilité : Changements aux exigences en matière d'obtention d'un diplôme d'études secondaires*, incluant la prestation de cours avec double reconnaissance des crédits.

À partir de septembre 2001, certains cours offerts en établissement d'enseignement postsecondaire, essentiellement au niveau fondamental, pouvaient être inscrits auprès du ministère comme cours désignés avec double reconnaissance. L'apprenant pouvait ainsi accumuler des crédits en vue de l'obtention d'un diplôme d'études secondaires dans un CAA ou une école secondaire tout en accumulant des crédits reconnus en vue de l'obtention d'un grade, d'un diplôme ou d'un certificat d'établissement postsecondaire.

## Caractéristiques des apprenants

Tous les apprenants, en particulier les adultes, ont besoin de constater que les cours qu'ils suivent correspondent aux objectifs qu'ils se sont fixés. Plus le lien est évident entre le cours et l'objectif, plus ils sont motivés. Par rapport à des élèves d'école secondaire, les adultes ont souvent d'autres facteurs importants à prendre en considération lorsqu'ils décident de poursuivre leurs études, notamment les suivants :

- ✓ Combien est-ce que ça coûtera de retourner aux études?
- ✓ Comment les études vont-elles s'intégrer dans des vies familiales et professionnelles déjà bien occupées?
- ✓ Combien de temps est-ce que cela prendra?
- ✓ À quel point est-ce qu'il sera difficile de s'adapter à un milieu d'apprentissage?

Ces facteurs de stress supplémentaires ont des effets très importants sur leurs chances de réussite ainsi que sur le temps qu'il leur faudra pour terminer leurs cours.

Selon les théoriciens actuels de l'éducation des adultes, par rapport aux apprenants plus jeunes, les apprenants adultes ont tendance à :

- ✓ Posséder davantage d'expérience concrète.
- ✓ Avoir des responsabilités en dehors du milieu d'apprentissage.
- ✓ Avoir acquis un comportement de groupe qui correspond à leurs besoins.
- ✓ Avoir adopté un cadre rationnel (valeurs, attitudes, etc.).
- ✓ Être très engagés dans l'expérience d'apprentissage.
- ✓ Pouvoir et vouloir, pour la plupart, apporter des changements afin d'améliorer leur qualité de vie.
- ✓ Avoir parfois des préjugés qui ont des effets négatifs sur le milieu d'apprentissage.
- ✓ Avoir grand besoin de mettre – tout de suite – en application ce qu'ils apprennent.
- ✓ Vouloir être capables de mettre en application leurs connaissances et leurs habiletés.
- ✓ Vouloir choisir ce qu'ils apprennent (Jarrett Thoms, 2001).

Le Tableau 1 comprend des données sur le sexe, l'âge et les antécédents scolaires des apprenants qui étaient inscrits dans les CAA pendant l'année scolaire 2001-2002. Les points suivants sont particulièrement intéressants :

- ✓ Aucune catégorie d'âge ne domine. La plupart des apprenants (54 %) ont moins de 35 ans mais 34 % supplémentaires ont entre 35 et 55 ans.
- ✓ Près d'un tiers des apprenants (32 %) ont un diplôme d'études secondaires et profitent de l'option du Manitoba qui permet d'obtenir des crédits supplémentaires après obtention du diplôme. Cette option est expliquée plus en détail dans la section « Autres stratégies facilitant la transition entre les niveaux d'études », à la page 9 de ce document.
- ✓ Les apprenants sont prêts à retourner aux études quel que soit le temps qui s'est écoulé depuis qu'ils ont quitté l'école. Si 32 % d'entre eux ont repris leurs études après six années d'absence dans le système scolaire, beaucoup d'autres (50 %) ont été absents beaucoup plus longtemps.

**Tableau 1 – Profil de l'apprenant adulte, 2001-2002**

Catégorie	Description	Pourcentage
Sexe	Homme	35
	Femme	65
Âge	de 19 à 24 ans	31
	de 25 à 34 ans	23
	de 35 à 44 ans	21
	de 45 à 54 ans	13
	55 ans et plus	8
Études : Niveau scolaire atteint	N'a pas atteint la 8 <sup>e</sup> année	5
	A terminé la 8 <sup>e</sup> ou la 9 <sup>e</sup> année	20
	A terminé la 10 <sup>e</sup> ou la 11 <sup>e</sup> année	36
	A terminé la 12 <sup>e</sup> année	32
Études : A fréquenté l'école pour la dernière fois	Dans les 5 dernières années	32
	Il y a entre 6 et 10 ans	15
	Il y a entre 11 et 20 ans	14
	Il y a plus de 20 ans	21

Ces données semblent coïncider avec les résultats des recherches effectuées essentiellement aux É.-U., qui font beaucoup état des avantages des cours avec double reconnaissance des crédits, à la fois pour les élèves du secondaire et pour les apprenants adultes. Fincher-Ford (1997) énonce six objectifs principaux associés aux programmes de double reconnaissance des crédits :

- ✓ Prévoir un continuum d'apprentissage, depuis l'école secondaire jusqu'au collège.
- ✓ Réduire le temps que les élèves du secondaire doivent passer pour obtenir un grade de premier cycle.
- ✓ Éliminer le chevauchement des cours du niveau secondaire et du niveau collégial.
- ✓ Mieux préparer les élèves au collège sur le plan scolaire.
- ✓ Augmenter les options scolaires des élèves qui veulent poursuivre des études collégiales.
- ✓ Améliorer les options donnant droit à des crédits de collège pour les élèves des écoles techniques.

L'initiative de double reconnaissance des crédits, ainsi que d'autres formules de soutien décrites plus loin dans le présent document, fournissent ces avantages, surtout lorsqu'elles sont offertes dans les CAA.

Peu de travaux de recherche, cependant, existent actuellement sur l'expérience canadienne de la double reconnaissance des crédits pour les élèves du secondaire et les apprenants adultes. Les résultats d'un sondage effectué à la fin de l'année scolaire 2001-2002 dans le cadre du projet pilote du Manitoba sont présentés plus loin dans ce document et vont grandement contribuer à la documentation dans ce domaine.

## **Le contexte des adultes : rétrospective des centres d'apprentissage pour adultes au Manitoba**

Les programmes d'éducation des adultes ont vu le jour au Manitoba au début des années 1970 sous forme d'extension aux programmes d'écoles secondaires. L'objectif de ces embryons de CAA était essentiellement de permettre aux apprenants adultes de terminer leurs études secondaires et de les préparer aux études postsecondaires ou au marché du travail. On dispose de peu de renseignements sur ces programmes, car les données d'inscription et les taux de réussite n'étaient pas compilés séparément de ceux des élèves du secondaire. De plus, les programmes étaient essentiellement semblables aux programmes ordinaires des écoles secondaires.

À partir de 1988, les apprenants adultes ont eu la possibilité de terminer leurs études secondaires à condition de respecter certains critères définis dans le document *Exigences d'obtention d'un diplôme pour étudiants adultes*. Ce document a été récemment révisé et s'intitule à présent *Exigences d'obtention d'un diplôme secondaire pour étudiants adultes Secondaire 1 à 4 (2003)*.

Le diplôme d'études secondaires pour étudiant adulte a été conçu pour aider les adultes à terminer leurs études secondaires. Au Manitoba, un étudiant adulte est une personne qui n'a pas obtenu son diplôme d'études secondaires et qui :

- a) a 19 ans ou plus au moment où elle s'inscrit dans un programme pour étudiants adultes, ou bien qui aura 19 ans avant la fin des cours auxquels elle s'est inscrite;
- b) n'a pas fréquenté l'école depuis au moins six mois et depuis tellement longtemps que les élèves de sa dernière classe ont terminé leurs études secondaires.

Pour obtenir un diplôme d'études secondaires au Manitoba, un élève doit accumuler un total de 28 crédits du secondaire 1 au secondaire 4 (de la 9<sup>e</sup> à la 12<sup>e</sup> année). Pour obtenir un diplôme d'études secondaires en tant qu'étudiant adulte, l'apprenant doit accumuler un total de huit crédits dont quatre du secondaire 4. De ces quatre crédits du secondaire 4, au moins un crédit doit correspondre au cours d'anglais et un de mathématiques pour un apprenant inscrit dans le programme anglais. Si un apprenant est inscrit soit dans le programme français ou le programme d'immersion française, il doit obtenir au moins un crédit de secondaire 4 qui correspond au cours de français, au moins un crédit qui correspond au cours d'anglais, et au moins un crédit qui correspond au cours de mathématiques.

Les éducateurs ont estimé que le diplôme d'études secondaires pour étudiant adulte était un moyen d'améliorer les possibilités d'emploi des adultes. Les apprenants eux-mêmes ont attaché une grande importance à ce diplôme, car il représentait un symbole de réussite. Ils sont devenus de plus en plus motivés pour poursuivre leurs études à mesure que leur confiance en soi et leur estime de soi augmentaient, qu'ils faisaient l'acquisition de bonnes habitudes d'apprentissage et qu'ils accumulaient des crédits.

Entre 1996 et 2000, le nombre d'apprenants adultes inscrits aux cours et le nombre de CAA ont considérablement augmenté. Il est devenu évident que, pour toutes sortes de raisons, beaucoup d'adultes qui n'avaient pas terminé leurs études secondaires voulaient maintenant obtenir leur diplôme. Les établissements d'enseignement postsecondaire ont accepté le diplôme pour étudiant adulte tout en continuant d'exiger certains cours préalables dans certaines facultés ou certains départements.

Selon les données du recensement de 2001 de Statistique Canada, 28,4 % des Manitobains et Manitobaines de 25 à 64 ans n'ont pas terminé leurs études secondaires. Même si bon nombre de ces apprenants souhaitaient notamment suivre des études ou une formation postsecondaires, ils ont choisi le niveau secondaire pour commencer parce qu'ils ne se sentaient pas préparés pour les cours de niveau postsecondaire. L'une des difficultés auxquelles devaient faire face les établissements d'enseignement et les décideurs était de créer des voies d'accès pour faciliter la transition des apprenants adultes entre ces deux niveaux d'études.

À la suite de consultations provinciales effectuées auprès de divers intervenants, le Ministère a commencé en 2001-2002 à établir un système d'éducation des adultes distinct pour :

- ✓ appuyer et élaborer des programmes pour adultes;
- ✓ affecter des fonds aux domaines prioritaires;
- ✓ fournir des données et des renseignements exacts;
- ✓ prévoir des mesures bien définies en matière de responsabilité financière.

En 2001-2002, on a ainsi commencé par établir au sein du gouvernement une section exclusivement chargée de l'administration de l'éducation des adultes au Manitoba. Cette mesure a été d'une grande importance, car elle a permis de mettre en place une structure administrative spéciale pour répondre aux besoins dans ce domaine. Ainsi, la Section de l'apprentissage et de l'alphabétisation des adultes se concentre sur l'éducation postsecondaire ainsi que sur la préparation et la formation au marché du travail.

À cette époque-là, on a adopté un nouveau mode de financement des CAA qui a eu plusieurs répercussions importantes. Le financement sous forme de subvention annuelle a remplacé la formule par étudiant, ce qui a permis de mettre l'accent sur la portée et l'efficacité des programmes d'éducation plutôt que sur le nombre d'inscriptions. Les fonds pouvaient désormais être affectés aux programmes qui répondaient aux besoins particuliers de diverses communautés d'apprenants adultes et on pouvait les adapter en fonction de l'évolution des besoins.

Le Tableau 2 indique le nombre de programmes de CAA, le nombre d'apprenants et le nombre de diplômes qui ont été décernés au cours des deux dernières années scolaires. Il faut noter que les programmes financés en 2001-2002 n'ont pas tous été financés à nouveau en 2002-2003, en raison d'inquiétudes sur la qualité des programmes et de la nécessité d'appuyer d'autres programmes dans des zones davantage prioritaires.

**Tableau 2 – Nombre de programmes et de CAA, nombre d'apprenants et nombre de diplômes décernés en 2001-2002 et 2002-2003**

Catégorie	2001-2002	2002-2003
Nombre de programmes de CAA	43	43
Nombre de CAA	55	72
Nombre d'apprenants	6 040	7 304*
Nombre de diplômes décernés à des adultes	571	pas encore connus

\* Au 1<sup>er</sup> décembre 2002

Le mode de financement des programmes a permis d'offrir des programmes de grande qualité à la fois aux groupes ayant des besoins élevés et dans certaines zones géographiques de la province.

Selon les données du recensement de 2001, le Manitoba compte le plus grand pourcentage (13,6 %) d'Autochtones parmi toutes les provinces. Parmi les grandes villes canadiennes, Winnipeg est en deuxième position avec 8,4 % de sa population qui est autochtone, derrière Saskatoon (9,1 %). Cependant, par rapport à sa population totale, Winnipeg compte 55 755 habitants autochtones, soit plus que n'importe quelle autre ville du Canada. En conséquence, près de 25 % des CAA sont axés sur les Autochtones pour répondre aux besoins de ce segment de la population. En 2002-2003, dix d'entre eux avaient plus de 50 % d'apprenants autochtones, dont six qui en avaient plus de 90 %.

Puis, l'Assemblée législative du Manitoba a adopté la *Loi sur les centres d'apprentissage pour adultes* en été 2002. Cette Loi entre en vigueur le 1<sup>er</sup> juillet 2003 et reconnaît l'existence des CAA comme prestataires légitimes et distincts de services d'éducation au Manitoba. Notamment, elle :

- ✓ prévoit l'établissement d'un registre des CAA du Manitoba;
- ✓ autorise d'autres établissements d'enseignement (collèges, universités et écoles indépendantes subventionnées par la province), en plus des divisions scolaires, à faire fonctionner un CAA directement;
- ✓ autorise le fonctionnement d'un CAA sous forme de partenariat entre un établissement d'enseignement reconnu et
  - une personne morale sans but lucratif
  - un établissement correctionnel

- un conseil de bande des Premières nations
- le centre de formation d'un syndicat;
- ✓ autorise les CAA à accorder des crédits directement plutôt que d'exiger qu'ils passent par les établissements d'enseignement, comme c'est le cas à présent;
- ✓ autorise les instructeurs du niveau postsecondaire ainsi que les enseignants brevetés à enseigner des cours donnant droit à des crédits;
- ✓ permet à un CAA d'être enregistré pour fonctionner avec des fonds provenant d'autres sources que le ministère;
- ✓ impose de strictes conditions, sur le plan de la responsabilité, en ce qui concerne le programme d'éducation et le financement d'un CAA.

Une autre disposition importante de la Loi entrera en vigueur le 1<sup>er</sup> juillet 2004. À compter de cette date, un CAA qui respecte des normes rigoureuses pourra fonctionner de façon autonome sans être obligé de conclure de partenariat avec un établissement d'enseignement reconnu.

## **Autres stratégies facilitant la transition entre les niveaux d'études**

Comme nous l'avons mentionné précédemment, les établissements d'enseignement et les décideurs ont dû trouver des façons améliorées de faciliter la transition des apprenants entre l'école secondaire et les études postsecondaires. Pour cela, nous avons inclus deux autres stratégies novatrices et efficaces dans le mode de fonctionnement des CAA, en plus de l'initiative de double reconnaissance des crédits :

1. Crédits supplémentaires après obtention du diplôme
2. Évaluation et reconnaissance des acquis

### **Crédits supplémentaires après obtention du diplôme**

Au Manitoba, les apprenants de tout âge ont la possibilité de suivre quatre cours supplémentaires du niveau secondaire. Dans les écoles secondaires, les droits d'inscription prévus pour ces cours peuvent varier pour les apprenants de plus de 21 ans tandis que, dans les CAA, ces cours sont gratuits quel que soit l'âge des apprenants. À cause de cela, et aussi en raison de l'environnement et de la souplesse de l'emploi du temps, la plupart des apprenants adultes choisissent de suivre ces cours dans des CAA.

Cette option de crédits supplémentaires après obtention du diplôme est conçue pour aider les apprenants qui désirent entreprendre des études postsecondaires mais qui

n'ont pas terminé les cours nécessaires lorsqu'ils étaient à l'école secondaire à approfondir leur domaine d'intérêt. Elle profite également à ceux et à celles qui veulent se diriger vers certains secteurs du milieu du travail mais qui n'ont pas la formation nécessaire. C'est d'autant plus le cas des adultes qui décident de suivre l'une ou l'autre de ces voies plusieurs années après avoir obtenu leur diplôme. Certains des cours qu'ils ont réussi à l'école secondaire ne sont peut-être plus suffisants maintenant pour poursuivre des études et certains cours offerts actuellement (ex. technologies de l'information et de la communication) n'existaient peut-être pas à l'époque où ils fréquentaient l'école secondaire. Enfin, bon nombre de ces apprenants ont peut-être perdu leurs habiletés scolaires et leurs compétences scolaires et leurs aptitudes aux études depuis qu'ils ont quitté l'école.

En décembre 2002, plus de 1 800 adultes, soit près de 25 % des inscriptions totales des CAA, s'étaient inscrits à des cours supplémentaires après obtention du diplôme. Les raisons principales mentionnées par les apprenants figurent dans le Tableau 3. Veuillez noter que les trois premières représentent 71 % des raisons énoncées par les apprenants et que le désir d'améliorer leur situation professionnelle est aussi important que l'obligation de terminer des cours pour pouvoir suivre des études postsecondaires.

**Tableau 3 – Raisons pour lesquelles les apprenants ont suivi des cours après obtention du diplôme, De septembre à décembre 2002**

Raison principale	Pourcentage d'apprenants
Pour terminer un cours préalable aux études postsecondaires	27
Pour améliorer leur situation professionnelle	26
Pour améliorer leur niveau scolaire avant d'entreprendre des études postsecondaires	18
Pour améliorer leurs compétences en informatique, se familiariser avec la technologie courante	13
Pour obtenir du travail	6
Pour acquérir des connaissances dans une matière précise (autre que l'informatique)	4
Pour conserver leur emploi actuel	3
Pour acquérir des habiletés et des connaissances en vue de devenir travailleurs indépendants	2

La possibilité d'obtenir des crédits supplémentaires après obtention du diplôme permet aux apprenants d'acquérir des connaissances pratiques et de remettre à jour leurs compétences scolaires, ce qui les aide à opérer des changements positifs dans leur vie professionnelle et dans leur vie personnelle.

### **Évaluation et reconnaissance des acquis**

L'évaluation et la reconnaissance des acquis (ERA) est un processus consistant à déterminer, à documenter, à évaluer et à reconnaître les aptitudes et les connaissances d'une personne. Ce processus répond aux besoins des apprenants en reconnaissant l'apprentissage officiel et non officiel, y compris les expériences professionnelles et personnelles.

L'ERA présente de nombreux avantages pour les apprenants adultes :

- ✓ elle leur permet de reconnaître eux-mêmes leurs habiletés et expériences d'apprentissage;
- ✓ elle valide l'apprentissage acquis par les expériences professionnelles et personnelles;
- ✓ elle augmente l'estime de soi;
- ✓ elle encourage les apprenants à poursuivre leurs études ou leur formation;
- ✓ elle élimine le double emploi en matière d'apprentissage;
- ✓ elle facilite l'accès à d'autres études;
- ✓ elle permet de déterminer les domaines de compétence et ceux qui nécessitent des études plus poussées;
- ✓ elle aide au développement de la carrière et à la planification des études;
- ✓ elle peut réduire le temps et l'argent qui sont nécessaires pour acquérir des titres de compétence.

Des données récentes transmises par les CAA du Manitoba indiquent que les apprenants adultes s'intéressent à l'ERA. De septembre à décembre 2002, 147 apprenants adultes ont reçu des conseils dans ce domaine. Parmi eux,

- ✓ treize se sont trouvés un emploi;
- ✓ vingt-deux ont été renvoyés à une organisation appropriée (c.-à-d. un centre d'emploi, un établissement d'enseignement postsecondaire);
- ✓ cinquante-six ont obtenu un crédit complet ou partiel pour leurs connaissances et expériences antérieures.

Le Ministère a établi un système afin de permettre aux praticiens de diverses organisations d'obtenir les qualifications nécessaires pour offrir des services de consultation et d'évaluation aux personnes intéressées. C'est ainsi qu'entre avril 2001 et décembre 2002, 140 praticiens, dont 103 membres du personnel des CAA, ont suivi avec succès la formation de base en ERA, d'une durée de 40 heures. Ce système va être renforcé et élargi pour que l'on puisse continuer la formation en 2003 et en 2004.

## Résultats des sondages

Le Ministère surveille soigneusement l'évolution et le succès de l'initiative de double reconnaissance des crédits en procédant à la collecte de données complètes et à des sondages. En janvier 2003, et à la demande du Ministère, le CAA de Brandon a mené un sondage approfondi auprès des apprenants adultes qui étaient inscrits à des cours avec double reconnaissance des crédits en 2001-2002.

### *Sondage du CAA de Brandon sur la double reconnaissance des crédits*

Le CAA de Brandon a communiqué avec 94 apprenants sur les 147 qui s'étaient inscrits à des cours en 2001-2002. Selon les résultats du sondage, 78 % d'entre eux ont profité des cours avec double reconnaissance pendant toute la durée de leur programme. Sur l'ensemble des apprenants, 81 % ont indiqué que le plus grand avantage qu'ils en avaient tiré était d'obtenir un crédit valable tant à l'école secondaire qu'au collège. De plus, 67 % ont estimé que leur confiance en soi s'était améliorée du fait qu'ils avaient réussi un cours avec double reconnaissance. Parmi les autres avantages mentionnés : 50 % des apprenants ont eu l'occasion de continuer leurs études au niveau collégial, 42 % ont économisé de l'argent au collège et 38 % ont estimé que le fait de suivre de tels cours avait amélioré leur employabilité.

Les apprenants qui fréquentaient le collège ou l'université pouvaient profiter des périodes libres de leur emploi du temps ou suivre d'autres cours pour améliorer de façon générale leur apprentissage ainsi que leurs chances de succès. Parmi ceux-là, 7 % ont profité de ce temps pour suivre d'autres cours, 15 % s'en sont servis pour obtenir l'aide de tuteurs ou pour se concentrer davantage sur leurs devoirs et 42 % ont pu passer plus de temps avec leurs familles, travailler à temps partiel et profiter d'autres occasions.

Avant de suivre des cours dans les CAA, 47 % des apprenants ont fait savoir qu'ils avaient envisagé de suivre des études postsecondaires et 47 % également ont déclaré que le fait de terminer des cours avec double reconnaissance des crédits avaient eu une influence sur leur décision de poursuivre leurs études au niveau postsecondaire.

Les conclusions de ce sondage sont importantes :

- ✓ Soixante-dix-huit pour cent des apprenants ont indiqué qu'il existait un rapport indéniable entre le fait de suivre des cours avec double reconnaissance et les avantages qu'ils en tiraient au niveau postsecondaire.
- ✓ Quarante-sept pour cent des apprenants ont déclaré que le fait d'avoir obtenu un crédit doublement reconnu les avait incités à poursuivre leurs études au niveau supérieur.
- ✓ Sur les 94 participants au sondage, 38 % se sont lancés dans des études postsecondaires et 37 % supplémentaires ont poursuivi leur formation dans leur CAA.

*Sondage provincial sur les écoles secondaires et les CAA*

Des données sont recueillies à l'échelle provinciale tant auprès des écoles secondaires que des CAA pour chacune des années du projet pilote de trois ans. Celles de 2001-2002 ont donné les résultats **qualitatifs** suivants :

- ✓ *Sensibilisation des élèves à la double reconnaissance des crédits*

Les élèves des écoles secondaires ont indiqué qu'ils ont été informés de cette option par des enseignants de leur école ou par des amis.

- ✓ *Évaluation des cours avec double reconnaissance des crédits par les étudiants*

Autant les élèves des écoles secondaires que ceux des CAA ont été positifs au sujet des cours visés par la double reconnaissance des crédits et ils ont recommandé cette option à d'autres élèves. Cependant, les apprenants adultes ont été beaucoup plus positifs au sujet de leurs expériences et ils ont indiqué que le contenu des cours était bénéfique et très bien adapté à leurs études. De même, ils ont été beaucoup plus satisfaits des cours que les élèves des écoles secondaires et ils ont apprécié la liberté que la double reconnaissance des crédits leur donnait pour mieux planifier leurs études.

On a facilement relevé des tendances générales concernant le type d'étudiant, les choix de cours et les expériences des étudiants dans les cours.

- Les élèves des écoles secondaires ont déclaré que les cours avec double reconnaissance des crédits étaient plus difficiles qu'ils ne le pensaient. D'ailleurs, plus de la moitié (50,9 %) ont indiqué qu'« ils représentaient beaucoup plus de travail » que leurs cours d'école secondaire.
- Les élèves des écoles secondaires étaient beaucoup plus susceptibles de suivre un ou deux cours pendant la dernière année de leurs études

secondaires, alors que les apprenants adultes étaient plus susceptibles de suivre quatre cours avec double reconnaissance des crédits, ou plus, dans un établissement d'enseignement postsecondaire ou dans un CAA.

- Les élèves des écoles secondaires avaient plus tendance à abandonner les cours que les apprenants adultes, d'abord à cause de conflits dans leur emploi du temps ou de leur trop grande charge de travail, et puis à cause de notes moins bonnes que celles qu'ils pensaient obtenir, qui auraient figuré dans leur relevé de notes et qui auraient pu avoir des répercussions sur leurs chances d'obtenir une bourse.
- Parmi les apprenants adultes, 90 % ont fait savoir que les cours avec double reconnaissance étaient obligatoires pour obtenir leur diplôme, comparé à seulement 59 % des élèves du secondaire.
- De plus, 70 % des apprenants adultes ont indiqué que le contenu des cours était « très pertinent » alors que moins de la moitié (40 %) des élèves du secondaire ont exprimé cette opinion.

Les élèves du secondaire qui ont répondu au sondage représentaient une vaste zone géographique et une grande variété de besoins d'apprentissage. Il s'agissait notamment d'élèves de collectivités du Nord, d'élèves qui établissaient un contact avec un collège pour suivre une carrière particulière et d'élèves de régions rurales qui suivaient un cours d'agriculture ou d'horticulture par l'intermédiaire du service d'éducation à distance d'établissements d'enseignement postsecondaire.

De façon générale, les élèves des régions urbaines, où davantage de cours avec double reconnaissance et de programmes spécialisés sont offerts (par ex. baccalauréat international), étaient moins enthousiastes au sujet de cette option. Cependant, les élèves du secondaire qui suivaient des cours de formation professionnelle dans les collèges ont estimé que cela leur avait été profitable.

- ✓ *Évaluation des cours avec double reconnaissance des crédits par les enseignants, les instructeurs des établissements d'enseignement postsecondaire et les administrateurs*

Comme pour les élèves, les instructeurs des établissements postsecondaires ont été plutôt positifs dans leur évaluation. Ils ont indiqué que cette option offrait une plus grande souplesse en matière de programmes d'études, qu'elle était avantageuse pour les programmes scolaires et que les étudiants étaient contents de leur participation. Ils ont été un peu moins positifs au sujet de l'administration et de la surveillance des cours avec double reconnaissance des crédits.

En général, les directeurs des écoles secondaires et des CAA ont estimé que ces cours étaient positifs pour les étudiants et qu'ils avaient de nombreux avantages, notamment qu'il s'agissait d'un programme d'études enrichi et d'une occasion d'être exposés aux exigences du niveau postsecondaire, ce qui peut aider les étudiants à faire la transition. Parmi les problèmes mentionnés, citons une certaine confusion au sujet des cours pouvant être offerts comme cours avec double reconnaissance et des inquiétudes notamment en ce qui concerne les arrangements et les négociations avec l'établissement postsecondaire à propos de l'option, la sélection des cours pouvant être visés par la double reconnaissance des crédits et l'inscription auprès du ministère de l'Éducation et de la Jeunesse (Éducation et Jeunesse Manitoba, 2002, p. 1).

✓ *Opinions des parents sur les cours avec double reconnaissance des crédits*

De façon générale, les parents ont fortement appuyé l'initiative partout dans la province. Ils l'ont considérée comme une façon imaginative de raccourcir les études postsecondaires de leurs enfants et comme une façon d'offrir une gamme de cours équitable dans toute la province.

Des données **quantitatives** concernant le nombre de cours et les taux de réussite ont été compilées dans un rapport que la Section des brevets et des dossiers des élèves du ministère de l'Éducation et de la Jeunesse a publié en janvier 2003. (Voir l'Annexe C : Rapport sur les cours avec double reconnaissance des crédits : inscriptions, école ou CAA, titre du cours et niveau scolaire [2001]). Ce rapport indique qu'en 2001-2002, un total de 49 cours différents avec double reconnaissance ont été offerts dans quatre CAA et dans 19 écoles secondaires.

Le Tableau 4 ci-dessous présente un résumé de ces données, le nombre d'étudiants ayant réussi aux cours et le nombre d'apprenants inscrits. Veuillez noter que, par rapport à n'importe quel autre établissement d'enseignement, c'est le CAA de Brandon qui comptait le plus grand nombre d'étudiants ayant terminé les cours avec succès (326 sur 712, soit 46 %) ainsi que le plus grand nombre d'apprenants (129 sur 313, soit 41 %) inscrits et ayant réussi un cours avec double reconnaissance.

**Tableau 4 – Inscription à des cours avec double reconnaissance des crédits, 2001-2002**

Établissement d'enseignement	Nombre de cours avec double reconn. offerts*	Inscriptions	Nombre d'apprenants
Écoles secondaires (19)	49	251	160
CAA de Brandon	13	326	129
CAA Assiniboine Community College Parkland	14	128	21
CAA Midland	6	6	2
CAA United Food and Commercial Workers	1	1	1
<b>Totaux</b>	<b>*s/o</b>	<b>712</b>	<b>313</b>

\* Remarque : Étant donné que le même cours peut être offert dans plus d'un établissement, le total arithmétique n'est pas un calcul valide.

Les statistiques concernant le nombre de cours avec double reconnaissance des crédits qui ont été inscrits auprès du ministère sont résumées dans le Tableau 5. Veuillez noter que le nombre total de cours a augmenté de 49 en 2001 à 167 en janvier 2003, soit une augmentation de 118 cours. Du fait qu'un plus grand nombre d'établissements postsecondaires offrent un plus grand nombre de cours, il est évident que cette initiative prend rapidement de l'ampleur. L'Annexe D fournit une liste complète des cours avec double reconnaissance des crédits inscrits auprès du ministère et elle indique les établissements postsecondaires qui participent à cette initiative.

**Tableau 5 – Résumé du nombre de cours avec double reconnaissance des crédits offerts par des établissements postsecondaires**

Établissement postsecondaire	Nombre de cours offerts en 2001-2002	Nombre de cours offerts en 2002-2003
Collège universitaire de Saint-Boniface	4	4
Université du Manitoba	4	23
Université de Winnipeg	6	20
Keewatin Community College	14	69
Assiniboine Community College	23	38
Red River College	2	15
Steinbach Bible College	0	1
Yellowquill College	0	1
<b>Totaux</b>	<b>53</b>	<b>171</b>

## Défis constants

Au cours des trois dernières années, le Ministère a fait des progrès considérables en vue d'offrir de façon systématique une option de cours avec double reconnaissance des crédits aux étudiants du Manitoba. Comme pour n'importe quelle initiative, il en a tiré un certain nombre de leçons précieuses.

- ✓ Nous poursuivons nos efforts pour rendre cette option accessible à tous les élèves et apprenants de la province, et pour mieux la faire connaître. Actuellement, seuls les apprenants qui fréquentent les CAA et les écoles secondaires offrant ce genre de cours sont au courant de l'option. Cela représente une minorité d'apprenants potentiels qui pourraient en profiter. Pour répondre à ce besoin, le Ministère a commencé par publier des renseignements à jour au sujet de l'initiative sur son site Web, à l'adresse suivante :
 

<<http://www.edu.gov.mb.ca/ms4/progetu/diplo-secondaire.html>>
- ✓ Tant sur le terrain qu'au sein du Ministère, le personnel signale qu'au début, l'administration des cours avec double reconnaissance était trop compliquée.

À présent, l'inscription de ces cours, tant pour les écoles secondaires que pour les CAA, se fait par l'intermédiaire de la Direction du développement et l'implantation des programmes d'études du Bureau de l'éducation française. Pour simplifier le travail et pour que les programmes d'études soient adaptés aux adultes, la Direction de l'apprentissage et de l'alphabétisation des adultes, d'Enseignement postsecondaire et Formation professionnelle Manitoba, se chargera, à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2003, de l'inscription des cours pour les CAA. Le personnel des deux entités administratives travaille en collaboration pour assurer en douceur le transfert des responsabilités.

- ✓ Dans l'avenir, la structure des droits de scolarité deviendra peut-être un sujet de préoccupation. Actuellement, la décision à cet égard est prise localement. Les établissements postsecondaires pourraient considérer la perte de revenus découlant des droits de scolarité moins élevés pour les cours avec double reconnaissance des crédits comme un investissement, car ils peuvent s'attendre à ce que ces apprenants se réinscrivent dans leurs établissements comme étudiants à temps plein pour terminer leur programme d'études.
- ✓ Certains groupes d'intervenants ont exprimé des inquiétudes au sujet de la qualification des instructeurs des établissements postsecondaires. Actuellement, ce sont des enseignants brevetés qui doivent enseigner les cours donnant droit à des crédits dans les écoles secondaires. Les instructeurs ayant des connaissances particulières qui répondent aux critères pédagogiques des établissements postsecondaires peuvent enseigner les cours du niveau postsecondaire visés par la double reconnaissance des crédits. Dans certains cas, ce sont des enseignants d'école secondaire qui enseignent le cours avec le soutien de l'université ou du collège.
- ✓ La souplesse avec laquelle les cours sont offerts est essentielle au succès de l'option. L'endroit où un cours est offert influence la façon dont celui-ci est enseigné. Actuellement, les cours sont offerts sous différentes formes et dans divers endroits notamment les suivants :
  - apprentissage à distance;
  - enseignants d'école secondaire travaillant en collaboration avec les universités ou les collèges;
  - instructeurs d'université ou de collège offrant les cours dans les écoles;
  - emplacements bien en vue dans la collectivité.

La prestation de cours avec double reconnaissance des crédits à l'aide de diverses méthodes et dans divers endroits représente un défi administratif pour le système d'éducation. Les négociations se poursuivent avec les intervenants pour trouver un équilibre entre les changements et les réalités administratives.

- ✓ Il est impératif que tout le monde collabore pour créer un sentiment de confiance, d'acceptation et de respect parmi les écoles secondaires, les CAA et les établissements postsecondaires. Les établissements ont réussi à ne plus craindre que les programmes d'études d'autres établissements ne répondent peut-être pas à leurs critères.

## Conclusions

La mise en œuvre des cours avec double reconnaissance des crédits a des effets positifs généraux sur les apprenants et sur les prestataires de services d'éducation du Manitoba. Cette initiative est synonyme de changement au sein des systèmes d'éducation de la province, ce qui les rend mieux adaptés aux besoins des apprenants de tous âges.

L'initiative s'est traduite par une collaboration accrue à la fois sur le terrain, parmi les établissements d'enseignement, et au sein du Ministère. De nouveaux partenariats ont été établis entre les établissements et les CAA.

Les cours avec double reconnaissance des crédits ont donné un sens nouveau aux notions de flexibilité et de pertinence en permettant aux apprenants d'accumuler progressivement des crédits du niveau secondaire de façon qu'ils correspondent à leurs choix de carrière.

Les apprenants adultes sont plus en mesure de faire en douceur la transition avec les études postsecondaires. De plus, les apprenants ont eu accès à une plus grande gamme de cours ainsi qu'à des cours conçus pour les adultes plutôt que pour les jeunes élèves. Certains cours ont permis aux apprenants adultes d'acquérir des compétences pratiques applicables au milieu de travail et ainsi d'améliorer leur employabilité.

Enfin, l'option a donné la possibilité aux élèves des écoles secondaires de terminer leurs études plus rapidement. Pour les élèves des régions rurales et des régions du Nord, qui doivent assumer des frais plus élevés que leurs homologues des zones urbaines pour fréquenter un établissement postsecondaire éloigné de leur communauté, les avantages peuvent être significatifs.

## Bibliographie

ANDREWS, Hans. *The Dual-Credit Phenomenon! Challenging Secondary School Students Across 50 States*. Stillwater, OK: New Forums Press Inc., 2001.

ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE DU MANITOBA. *Loi sur les centres d'apprentissage pour adultes*. Winnipeg (Manitoba) : Assemblée législative du Manitoba, 2002. Consultation en ligne à : <http://web2.gov.mb.ca/laws/statutes/2002/c02902f.php>

BAKER, Roger C. *Concurrent Enrollment in College and High School*. Ephriam, UT: Snow College, 1988.

BAILEY, Thomas R., Katherine L. HUGHES et Melinda MECHUR KARP. *Brief, Number 17*. New York, NY: Community College Research Center, mars 2003.

BALDWIN, Anne. *Dual Enrollment: A Longitudinal Study of the 1982-83 Cohort*, Research Report No. 88-04. Miami, FL: Miami-Dade Community College, Florida Office of Institutional Research, février 1988.

BOUGHTON, Roger W. "The Minnesota 11<sup>th</sup> and 12<sup>th</sup> Grade Post-Secondary Enrollment Options Program: Is It Changing the Traditional Structure of Secondary and Post-Secondary Schools?" *Council of North Central Community and Junior Colleges* (mars 1987), p. 37-38.

ÉDUCATION ET FORMATION PROFESSIONNELLE MANITOBA. *Offrir plus de choix et de flexibilité : Changements proposés aux exigences en matière d'obtention d'un diplôme d'études secondaires : Document de consultation*. Winnipeg (Manitoba) : Éducation et Formation professionnelle Manitoba, octobre 2000.

ÉDUCATION ET JEUNESSE MANITOBA. *Survey Results of Dual High School and Post-Secondary Course Credits Project (3-year pilot)*. Sondage non publié. Winnipeg (Manitoba) : Éducation et Jeunesse Manitoba, 2002.

ÉDUCATION ET JEUNESSE MANITOBA et ENSEIGNEMENT POSTSECONDAIRE ET FORMATION PROFESSIONNELLE MANITOBA. *Exigences d'obtention d'un diplôme secondaire pour étudiants adultes Secondaire 1 à 4 (2003)*. Winnipeg (Manitoba) : Éducation et Jeunesse Manitoba, février 2003. Consultation en ligne à <http://www.edu.gov.mb.ca/frpub/pol/dip-adult/index.html>

ÉDUCATION, FORMATION PROFESSIONNELLE ET JEUNESSE MANITOBA. *Offrir plus de choix et de flexibilité : Changements proposés aux exigences en matière d'obtention d'un diplôme d'études secondaires : rapport d'étape*. Winnipeg (Manitoba) : Éducation, Formation professionnelle et Jeunesse Manitoba, juin 2002.

FINCHER-FORD, M. *High School Students Earning College Credit: A Guide to Creating Dual-Credit Programs*. Thousand Oaks, CA: Corwin Press, 1997.

JARRETT THOMS, K. "They're Not Just Big Kids: Motivating Adult Learners." Actes, Sixth Annual Mid-South Technology Conference, du 8 au 10 avril 2001. Consultation en ligne à : <http://www.mtsu.edu/~itconf/proceed01/index.html>

KERR, Jeff et Gerald BASHFORD. *Pathways in Education: A Westman Pilot*. Brandon (Manitoba) : Centre d'apprentissage pour adultes de Brandon et Assiniboine Community College, août 2000.

KIDD, J.R. *How Adults Learn*. New York, NY: Association Press, 1973.

KNOWLES, M. "Andragogy, Not Pedagogy." *Adult Leadership*, 16.10 (1968): p. 350-352.

MCDEVITT, Heather L. *Dual Credit Course Survey*. Brandon (Manitoba) : Centre d'apprentissage pour adultes de Brandon et Assiniboine Community College, février 2003.

STATISTIQUE CANADA. *Recensement de 2001*. Ottawa (Ontario) : Statistique Canada, le 21 janvier 2003.

# ANNEXES

- Annexe A : Formulaire d'inscription – Double reconnaissance des crédits universitaires et collégiaux, 2002-2003
- Annexe B : Lignes directrices pour la mise en œuvre de la double reconnaissance des crédits – Enseignement secondaire et postsecondaire
- Annexe C : Rapport sur les cours avec double reconnaissance des crédits – 2001-2002 : inscriptions, école ou CAA, titre du cours et niveau scolaire
- Annexe D : Cours avec double reconnaissance des crédits au 28 novembre 2002



ÉDUCATION, CITOYENNETÉ ET  
JEUNESSE MANITOBA  
ENSEIGNEMENT POSTSECONDAIRE ET  
FORMATION PROFESSIONNELLE  
MANITOBA

## Annexe A

# Double reconnaissance des crédits universitaires et collégiaux 2005 - 2006

Division ou district scolaire : \_\_\_\_\_ Échéance pour l'année 2005-2006 : le 30 juin 2005 et le 2 décembre 2005

### Renseignements sur l'école :

Personne-ressource et poste : \_\_\_\_\_  
École : \_\_\_\_\_  
Adresse : \_\_\_\_\_  
Téléphone : \_\_\_\_\_ Courriel : \_\_\_\_\_ Télécopieur : \_\_\_\_\_

### Renseignements sur le cours :

Titre et numéro du cours : \_\_\_\_\_  
Établissement d'enseignement postsecondaire : \_\_\_\_\_  
Nombre d'heures : \_\_\_\_\_ Nombre de crédits : 0,5 ou 1  
(N'encerclez qu'un nombre.) Niveau du cours : 32C 42C 42U  
(N'encerclez qu'un niveau.)  
Date à laquelle le cours commence : \_\_\_\_\_ Date à laquelle le cours se termine : \_\_\_\_\_  
1<sup>re</sup> session  2<sup>e</sup> session  Année complète  Autre

### Approbation de la double reconnaissance du crédit :

Signature du directeur d'école : \_\_\_\_\_ Date : \_\_\_\_\_  
(nom en caractères d'imprimerie) \_\_\_\_\_ Courriel : \_\_\_\_\_  
Signature du directeur général ou du représentant désigné : \_\_\_\_\_ Date : \_\_\_\_\_  
(nom en caractères d'imprimerie) \_\_\_\_\_ Courriel : \_\_\_\_\_

### Description du cours :

Méthode de prestation : (Veuillez indiquer.) À l'école  Établissement d'enseignement postsecondaire  Enseignement à distance

\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_

Pour le Programme anglais et le Programme d'études technologiques du secondaire, veuillez retourner le formulaire rempli par courrier ou télécopieur à :

Inscription à la double reconnaissance des crédits  
Direction de l'élaboration des programmes  
Éducation, Citoyenneté et Jeunesse Manitoba  
1970, avenue Ness, bureau W320  
Winnipeg (Manitoba) R3J 0Y9  
Télécopieur : (204) 948-3668

Pour le Programme français et le Programme d'immersion française, veuillez retourner le formulaire rempli par courrier ou télécopieur à :

Inscription à la double reconnaissance des crédits  
Direction du développement et de l'implantation des programmes  
Bureau de l'éducation française  
Éducation, Citoyenneté et Jeunesse Manitoba  
1181, avenue Portage, bureau 509  
Winnipeg (Manitoba) R3G 0T3  
Télécopieur : (204) 945-1625

### RÉSERVÉ À ÉDUCATION, CITOYENNETÉ ET JEUNESSE MANITOBA :

Cachet de la date : \_\_\_\_\_ Commentaires : \_\_\_\_\_ Description de cours remplie : \_\_\_\_\_  
Inscription (signature) : \_\_\_\_\_  
Avis transmis aux Dossiers des élèves : \_\_\_\_\_ Entrée dans la base de données : \_\_\_\_\_  
Date d'inscription : \_\_\_\_\_  
NUMÉRO D'INSCRIPTION (N'EST VALIDE QUE POUR 2004-2005) : \_\_\_\_\_

## Annexe B

### Lignes directrices pour la mise en œuvre de la double reconnaissance des crédits — Enseignement secondaire et postsecondaire

#### RESPONSABILITÉS DES ÉCOLES :

1. Décider de participer à l'initiative de double reconnaissance. Le financement relève aussi du palier local.
2. Discuter avec le Conseil consultatif pour la direction des écoles ou le Comité scolaire de la possibilité d'offrir la double reconnaissance de crédits aux élèves du niveau secondaire.
3. Entamer des pourparlers avec les établissements postsecondaires afin d'étudier des possibilités de double reconnaissance de crédits. Dans le cas où un crédit pour un cours du niveau postsecondaire remplacerait un crédit pour un cours obligatoire au secondaire, le cours du niveau postsecondaire doit respecter ou dépasser les exigences du cours obligatoire.
4. Informer Éducation et Jeunesse Manitoba de la double reconnaissance de crédits offerte afin de pouvoir inscrire ces crédits dans la base de données du Réseau informatique d'enseignement (RIE).
5. Enregistrer les cours en utilisant un formulaire distinct signé par le directeur d'école et le directeur général pour chacun des cours et ce, avant les dates limites d'inscription du Ministère.

#### ATTENTES D'ÉDUCATION ET JEUNESSE MANITOBA :

1. Le Ministère autorise au maximum cinq crédits postsecondaires par élève pour les crédits au niveau secondaire.
2. Au moins la moitié du cours postsecondaire devra être différent par son contenu des autres cours déjà suivis par l'élève.
3. Le Ministère exige que ces cours ne soient pas des cours de mise à niveau mais des cours menant à un diplôme ou à un certificat.
4. Le Ministère a pour politique que ces crédits puissent être accordés pour les matières facultatives ou obligatoires.
5. Si la double reconnaissance des crédits concerne une matière obligatoire, l'élève n'a pas à se soumettre au test basé sur les normes de la matière.
6. Ces cours pourraient être suivis pendant l'année scolaire normale, c'est-à-dire au premier semestre, au deuxième semestre, sur toute l'année, entre les sessions ou pendant l'été, pourvu qu'ils soient enregistrés auprès du Ministère.

## Annexe B—page 2

7. La date limite d'inscription auprès du Ministère est le 30 juin pour les cours du premier semestre et le 3 décembre pour les cours du deuxième semestre.
8. Le Ministère exige un formulaire d'inscription de cours pour chaque double reconnaissance offerte. Dès qu'il recevra ce formulaire, le Ministère communiquera avec l'école afin de lui donner le code de cours à utiliser pour lui envoyer les notes.

### **AUTRES CONDITIONS GÉNÉRALES :**

1. Les élèves et leurs parents doivent être informés des différentes exigences des établissements postsecondaires afin de faire des choix éclairés.
2. Les parents et les élèves doivent s'assurer que les cours suivis dans des établissements à l'extérieur du Manitoba seront acceptés par les établissements postsecondaires manitobains ou que les crédits accumulés dans un établissement manitobain seront acceptés par un autre établissement provincial.
3. Dans le cas où une école décidait de ne pas participer à la double reconnaissance des crédits, un élève pourrait, de son propre gré, décider de suivre un cours avec une double reconnaissance des crédits. Dans une telle situation, l'école serait responsable de remplir le formulaire d'inscription et d'inclure dans le relevé de notes de l'élève le résultat qu'il aura obtenu.
4. La possibilité de double reconnaissance des crédits permet de suivre des cours du postsecondaire au lieu de suivre des cours obligatoires au secondaire 4. Il faut cependant noter que les élèves pourraient être tenus par certains établissements postsecondaires de terminer les cours obligatoires du Manitoba avant de pouvoir suivre des crédits postsecondaires.
5. Si les élèves terminent les cours obligatoires relatifs aux exigences de fin d'études, les cours suivis au niveau postsecondaire seront considérés comme des cours facultatifs.
6. Dans le programme d'éducation technologique, le groupe de huit (8) cours peut comprendre des cours du niveau secondaire et des cours postsecondaires. Tous les cours donnent droit à un financement de crédit. Cependant, les subventions par catégorie supposeraient une certaine discrétion de la part du Ministère, selon les cours offerts et le lieu de l'enseignement.

## Annexe C

## Rapport sur les cours avec double reconnaissance des crédits – 2001-2002 : inscriptions, école ou CAA, titre du cours et année d'études

	INSCRIPTIONS	NOM DE L'ÉCOLE	CAA	COURS	ANNÉE D'ÉTUDES
	19	ASSINIBOINE COMMUNITY COLLEGE - PARKLAND	Y	EMPLOYABILITY SKILLS (PEDV-0004)	42C
	13	ASSINIBOINE COMMUNITY COLLEGE - PARKLAND	Y	FINANCIAL ACCOUNTING 1 (ACCT-0014)	42C
	3	ASSINIBOINE COMMUNITY COLLEGE - PARKLAND	Y	GENERAL SCIENCE (SCIE-0018)	32C
	13	ASSINIBOINE COMMUNITY COLLEGE - PARKLAND	Y	INTERPERSONAL COMMUN. (COMM-0035)	42C
	18	ASSINIBOINE COMMUNITY COLLEGE - PARKLAND	Y	COMPUTER SYSTEMS (COMP-0006)	32C
	3	ASSINIBOINE COMMUNITY COLLEGE - PARKLAND	Y	DESKTOP PUBLISHING (COMP-0014)	42C
	8	ASSINIBOINE COMMUNITY COLLEGE - PARKLAND	Y	PRESENTATION SKILLS/GRAPHICS (COMP-0110)	42C
	12	ASSINIBOINE COMMUNITY COLLEGE - PARKLAND	Y	SPREADSHEETS 1 (COMP-0007)	42C
	13	ASSINIBOINE COMMUNITY COLLEGE - PARKLAND	Y	WORD PROCESSING (COMP-0058)	42C
	12	ASSINIBOINE COMMUNITY COLLEGE - PARKLAND	Y	CUSTOMER SERVICE (BUSN-0015)	42C
	3	ASSINIBOINE COMMUNITY COLLEGE - PARKLAND	Y	GENERAL MAINTENANCE (MECH-0064)	42C
	5	ASSINIBOINE COMMUNITY COLLEGE - PARKLAND	Y	ORIENTATION & SHOP SKILLS (WRKP-0009)	42C
	3	ASSINIBOINE COMMUNITY COLLEGE - PARKLAND	Y	WELDING 1 (WELD-0001)	42C
	3	ASSINIBOINE COMMUNITY COLLEGE - PARKLAND	Y	MOTIVE TRADES PRAC. 1-IMOT (PRAC-0068)	42C
<b>total partiel</b>	<b>128</b>				
	14	BRANDON ADULT LEARNING CENTRE	Y	ACCOUNTING SOFTWARE 1 (COMP-0128)	42C
	17	BRANDON ADULT LEARNING CENTRE	Y	FINANCIAL ACCOUNTING 1 (ACCT-0014)	42C
	69	BRANDON ADULT LEARNING CENTRE	Y	COMPUTER SYSTEMS (COMP-0006)	32C
	17	BRANDON ADULT LEARNING CENTRE	Y	DESKTOP PUBLISHING (COMP-0014)	42C
	36	BRANDON ADULT LEARNING CENTRE	Y	PRESENTATION SKILLS/GRAPHICS (COMP-0110)	42C
	46	BRANDON ADULT LEARNING CENTRE	Y	SPREADSHEETS 1 (COMP-0007)	42C
	70	BRANDON ADULT LEARNING CENTRE	Y	WORD PROCESSING (COMP-0058)	42C
	7	BRANDON ADULT LEARNING CENTRE	Y	BLUEPRINT READING (DRFT-0001)	42C
	10	BRANDON ADULT LEARNING CENTRE	Y	COMPUTER SYSTEMS FOR TRADES (COMP-0164)	32C
	7	BRANDON ADULT LEARNING CENTRE	Y	CONCRETE FORMING TECHNOLOGY (CPWW-0012)	42C
	12	BRANDON ADULT LEARNING CENTRE	Y	HAND TOOLS (CPWW-0001)	42C
	13	BRANDON ADULT LEARNING CENTRE	Y	WOOD FRAME CONSTRUCTION (CPWW-0005)	42C
	8	BRANDON ADULT LEARNING CENTRE	Y	WOODWORKING MACHINES 1 (CPWW-0002)	42C
<b>total partiel</b>	<b>326</b>				
	1	MIDLAND ADULT EDUCATION CENTRE	Y	CRIMINOLOGY	42U
	1	MIDLAND ADULT EDUCATION CENTRE	Y	YOUTH & CRIME IN SOCIETY (77.383)	42U
	1	MIDLAND ADULT EDUCATION CENTRE	Y	ABC CAREER SEARCH STRATEGIES (B16-A104)	42C
	1	MIDLAND ADULT EDUCATION CENTRE	Y	MODERN TECHNOLOGY (38.1501)	42U
	1	MIDLAND ADULT EDUCATION CENTRE	Y	JOB SHADOWING (B16-A107)	42C
	1	MIDLAND ADULT EDUCATION CENTRE	Y	CHILD DEVELOPMENT (17.229)	42U
<b>total partiel</b>	<b>6</b>				
	1	UNITED FOOD & COMM. WRKR. TRAINING CENTRE	Y	ADVANCED HEALTH CARE	40S
<b>total partiel</b>	<b>1</b>				
<b>total partiel CAA</b>	<b>461</b>				
	1	BOISSEvain SCHOOL	N	INTRODUCTORY SPANISH (044.118)	42U
<b>total partiel</b>	<b>1</b>				
	1	COLLÈGE SAINT-JEAN-BAPTISTE	N	AIDE EN SOINS DE SANTÉ	40S
	1	COLLÈGE SAINT-JEAN-BAPTISTE	N	NUTRITION AND HYGIENE	40S
<b>total partiel</b>	<b>2</b>				
	4	CROCUS PLAINS REGIONAL SECONDARY	N	APPLIED GERIATRIC CARE	40S
<b>total partiel</b>	<b>4</b>				
	1	DAKOTA COLLEGIATE	N	ADVANCED HEALTH CARE	40S
<b>total partiel</b>	<b>1</b>				
	3	GARDEN CITY COLLEGIATE	N	INTRODUCTORY PSYCHOLOGY (44.1000/6)	42U
	1	GARDEN CITY COLLEGIATE	N	CALCULUS (32.1101/6)	42U
	3	GARDEN CITY COLLEGIATE	N	NTRO. TO SOCIOLOGY (50.1101/6-503)	42U
	1	GARDEN CITY COLLEGIATE	N	INTRO. TO LITERATURE (17.1003/3)	42U
<b>total partiel</b>	<b>8</b>				
	1	GLENLAWN COLLEGIATE	N	ADVANCED HEALTH CARE	40S
<b>total partiel</b>	<b>1</b>				
	5	MANY FACES EDUCATION CENTRE	N	FITNESS PREPARATION (KC.RRR.1820)	42C
	6	MANY FACES EDUCATION CENTRE	N	INTRO. TO HEALTHY LIFESTYLE(KC.RRR.0020)	42C
	11	MANY FACES EDUCATION CENTRE	N	INTRO. TO REC. LEADERSHIP (KC.RRR.0030)	42C
	9	MANY FACES EDUCATION CENTRE	N	INTRO. TO SPECIAL POPULATNS (KC.RRR.0050)	42C
	5	MANY FACES EDUCATION CENTRE	N	INTRO. TO RECREATION ADMIN. KC.RRR.0060)	42C
	5	MANY FACES EDUCATION CENTRE	N	INTRO. TO COMMUNITY DEV. (KC.RRR.0040)	42C
	5	MANY FACES EDUCATION CENTRE	N	INTRO. TO PROGRAM PLANNING (KC.RRR.0010)	42C
	5	MANY FACES EDUCATION CENTRE	N	INTRO. TO FACILITIES MGMNT.(KC.RRR.0070)	42C
	5	MANY FACES EDUCATION CENTRE	N	INTRO. TO SPECIAL EVENTS (KC.RRR.0080)	42C
<b>total partiel</b>	<b>56</b>				

(suite)

Annexe C—page 2

	1	MAPLES COLLEGIATE INSTITUTE	N	INTRODUCTORY PSYCHOLOGY (44.1000/6)	42U
	2	MAPLES COLLEGIATE INSTITUTE	N	CALCULUS (32.1101/6)	42U
	6	MAPLES COLLEGIATE INSTITUTE	N	INTRO. TO LITERATURE (17.1003/3)	42U
	11	MAPLES COLLEGIATE INSTITUTE	N	THE LIFE CYCLE	40S
	11	MAPLES COLLEGIATE INSTITUTE	N	NUTRITION AND HYGIENE	40S
<b>total partiel</b>	<b>31</b>				
	2	MCCREARY SCHOOL	N	APPLIED GERIATRIC CARE	40S
<b>total partiel</b>	<b>2</b>				
	6	MILES MACDONELL COLLEGIATE	N	ADVANCED HEALTH CARE	40S
<b>total partiel</b>	<b>6</b>				
	1	MORRIS SCHOOL	N	ADVANCED CHILD CARE	40S
	1	MORRIS SCHOOL	N	ADVANCED HEALTH CARE	40S
	1	MORRIS SCHOOL	N	APPLIED GERIATRIC CARE	40S
	1	MORRIS SCHOOL	N	THE LIFE CYCLE	40S
	1	MORRIS SCHOOL	N	NUTRITION AND HYGIENE	40S
<b>total partiel</b>	<b>5</b>				
	5	ROSEAU VALLEY SCHOOL	N	ADVANCED CHILD CARE	40S
	5	ROSEAU VALLEY SCHOOL	N	ADVANCED HEALTH CARE	40S
	5	ROSEAU VALLEY SCHOOL	N	APPLIED GERIATRIC CARE	40S
	5	ROSEAU VALLEY SCHOOL	N	THE LIFE CYCLE	40S
	5	ROSEAU VALLEY SCHOOL	N	NUTRITION AND HYGIENE	40S
<b>total partiel</b>	<b>25</b>				
	16	STEINBACH REGIONAL SECONDARY	N	CALCULUS (32.1101/6)	42U
	4	STEINBACH REGIONAL SECONDARY	N	ADVANCED CHILD CARE	40S
	5	STEINBACH REGIONAL SECONDARY	N	ADVANCED HEALTH CARE	40S
<b>total partiel</b>	<b>25</b>				
	8	SWAN VALLEY REGIONAL SECONDARY SCHOOL	N	ADVANCED CHILD CARE	40S
<b>total partiel</b>	<b>8</b>				
	4	VINCENT MASSEY COLLEGIATE	N	CALCULUS (32.1101/6)	42U
	9	VINCENT MASSEY COLLEGIATE	N	INTRO.-LITERARY GENRES (17.1001/6-050)	42U
<b>total partiel</b>	<b>13</b>				
	1	VIRDEN COLLEGIATE	N	POWER ENGINEERING-4TH PART 1 (OTTR-0001)	42C
	1	VIRDEN COLLEGIATE	N	POWER ENGINEERING 4TH PART 2 (OTTR-0002)	42C
<b>total partiel</b>	<b>2</b>				
	3	W. C. MILLER COLLEGIATE	N	ADVANCED CHILD CARE	40S
	3	W. C. MILLER COLLEGIATE	N	APPLIED GERIATRIC CARE	40S
	3	W. C. MILLER COLLEGIATE	N	NUTRITION AND HYGIENE	40S
<b>total partiel</b>	<b>9</b>				
	1	WEST KILDONAN COLLEGIATE	N	INTRO. TO SOCIOLOGY (50.1101/6-503)	42U
<b>total partiel</b>	<b>1</b>				
	51	WINNIPEG TECHNICAL COLLEGE	N	ADVANCED HEALTH CARE	40S
<b>total partiel</b>	<b>51</b>				
<b>total partiel des écoles secondaires</b>	<b>251</b>				
<b>TOTAL</b>	<b>712</b>				

## Annexe D

Cours avec double reconnaissance des crédits au  
28 novembre 2002

Titre du cours	Crédit	Année d'études
<b>Assiniboine Community College</b>		
Accounting Principles (ACCT-0026)	1,0	42C
Accounting Software 1 (COMP-0128)	0,5	42C
Blueprint Reading (DRFT-0001)	0,5	42C
Child Abuse (PSSY-0021)	0,5	42C
Combustion Engines-HDFT-1 (MECH-0055)	1,0	42C
Combustion Engines-HDFT-2 (MECH-0055)	1,0	42C
Communications (COMM-0006)	0,5	42C
Computer Systems (COMP-0006)	0,5	32C
Computer Systems for Trades (COMP-0164)	0,5	32C
Computerized Accounting 1 (COMP-0160)	0,5	42C
Computerized Accounting 2 (COMP-0161)	0,5	42C
Concrete Forming Technology (CPWW-0012)	0,5	42C
Customer Service (BUSN-0015)	0,5	42C
Desktop Publishing (COMP-0014)	0,5	42C
Employability Skills (PEDV-0004)	0,5	42C
Family Dynamics (PSSY-0019)	0,5	42C
Financial Accounting 1 (ACCT-0003)	1,0	42C
Financial Accounting 2 (ACCT-0004)	1,0	42C
Financial Mathematics (MATH-0001)	0,5	42C
General Maintenance (MECH-0064)	1,0	42C
General Science (SCIE-0018)	1,0	32C
Growth and Development (HLTH-0003)	0,5	42C
Hand Tools (CPWW-0001)	1,0	42C
Health, Nutrition and Safety (ECED-0002)	0,5	42C
Interpersonal Communications (COMP-0035)	0,5	42C
Motive Trades Practicum 1 - IMOT (PRAC-0068)	0,5	42C
Orientation and Shop Skills (WRKP-0009)	1,0	42C
Power Engineering-4th Class Part 1 (OTTR-0001)	0,5	42C
Power Engineering-4th Class Part 2 (OTTR-0002)	0,5	42C
Power Engineering-5th Class (OTTR-0003)	1,0	42C
Presentation Skills and Graphics (COMM-0110)	0,5	42C

(suite)

## Annexe D—page 2

Titre du cours	Crédit	Année d'études
<b>Assiniboine Community College (suite)</b>		
Psychology (PSSY-0026)	0,5	42C
Shop Layout (CPWW-0003)	0,5	42C
Spreadsheets 1 (COMP-0007)	0,5	42C
Welding 1 (WELD-0001)	0,5	42C
Wood Frame Construction (CPWW-0005)	1,0	42C
Woodworking Machines 1 (CPWW-0002)	0,5	42C
Word Processing (COMP-0058)	0,5	42C
<b>Keewatin Community College</b>		
Abstract Data Types in C (KC.ECT.1520)	0,5	42C
Advanced Child Care ( <i>Roseau Valley School, Border Land S.D.</i> )	1,0	42C
Advanced Health Care ( <i>Roseau Valley School, Border Land S.D.</i> )	1,0	42C
Applied Geriatric Care ( <i>Roseau Valley School, Border Land S.D.</i> )	1,0	42C
Applied Math (KC.MSC.1280) ( <i>Many Faces &amp; Hapnot</i> )	0,5	42C
Applied Trade Practices (KC.VTR.1591)	0,5	42C
Automatic Transmission Theory & Practical (KC.VTR.1081)	0,5	42C
Automotive Technical Practicum (KC.VTR.1121)	0,5	42C
Brakes-Hydraulic Theory & Practical (KC.VTR.1061)	0,5	42C
Calculus 1 (KC.MSC.1510)	0,5	42C
Calculus 2 (KC.MSC.1510)	0,5	42C
Clinical Experience 1 (KC.NVR.1710)	1,0	42C
Clinical Experience 2: Mental Health (KC.NVR.1750)	0,5	42C
Clinical Experience 3 (KC.NVR.1730)	0,5	42C
Communications for Industry 1 (KC.ART.1690)	0,5	42C
Communications for Industry 2 (KC.ART.1691)	0,5	42C
Community Development (KC.RRR.2470)	0,5	42C
Computer Applications (KC.AED.3820)	1,0	32C
Computer Applications (KC.AED.4820) ( <i>Many Faces &amp; Hapnot</i> )	0,5	42C
Computer Applications 1 (KC.MGT.1710)	1,0	32C
Electrical Systems Theory & Practical (KC.VTR.1011)	0,5	42C

(suite)

## Annexe D—page 3

Titre du cours	Crédit	Année d'études
<b>Keewatin Community College (suite)</b>	0,5	42C
Engines Theory & Practical (KC.VTR.1091)	0,5	42C
Fitness Preparation (KC.RRR.1820)	1,0	42C
Fuel Systems Theory & Practical (KC.VTR.1021)	0,5	42C
Geometry and Trigonometry 2 (KC.MSC.0080)	0,5	32C
Healthy and Leisure Lifestyles (KC.RRR.1470)	0,5	42C
Human Resource Development (KC.RRR.1420)	0,5	42C
Industrial Work Experience (KC.VTR.1511)	0,5	42C
Introduction to Community Development (KC.RRR.0040)	0,5	42C
Introduction to Electronics & Diagnostics (KC.VTR.1111)	0,5	42C
Introduction to Facilities Management (KC.RRR.0070)	0,5	42C
Introduction to Healthy Lifestyles (KC.RRR.0020)	0,5	42C
Introduction to Nursing (KC.NVR.1280)	0,5	42C
Introduction to Program Planning (KC.RRR.0010)	0,5	42C
Introduction to Programming in C (KC.ECT.1510)	0,5	42C
Introduction to Psychology (KC.ART.1730)	0,5	42C
Introduction to Recreation Administration (KC.RRR.0060)	0,5	42C
Introduction to Recreational Leadership (KC.RRR.0030)	0,5	42C
Introduction to Special Events (KC.RRR.0080)	0,5	42C
Introduction To Special Populations (KC.RRR.0050)	0,5	42C
Introductory Financial Accounting 1 (KC.MGT.1010)	0,5	32C
Life Skills & Employment Readiness (KC.ART.1001)	0,5	42C
Medical Terminology (KC.NVR.0100)	0,5	42C
Native Studies (KC.AED.3940)	1,0	32C
Nutrition and Hygiene ( <i>Roseau Valley School, Border Land S.D.</i> )	1,0	42C
Orientation to Industry 1 (KC.VTR.1000)	0,5	42C
Orientation to Industry 2 (KC.VTR.1020)	0,5	42C
Physics 1 (KC.MSC.1561)	0,5	32C
Physics 2 (KC.MSC.1571)	1,0	42C
Pre-Employment Trades Communication (KC.ART.1681)	0,5	42C
Rear Axles & Drive Lines Theory & Practical (KC.VTR.1051)	0,5	42C
Recreation Program Planning (KC.RRR.1430)	0,5	42C

(suite)

## Annexe D—page 4

Titre du cours	Crédit	Année d'études
<b>Keewatin Community College (suite)</b>		
Related Gas Welding (KC.ITA.1100) ( <i>Many Faces &amp; Hapnot</i> )	0,5	42C
Restraint Systems Theory & Practical (KC.VTR.1101)	0,5	42C
Safety in the Workplace (KC.BTR.1920)	0,5	42C
Shop Safety/Hand Tools Theory & Practical (KC.VTR.1001)	0,5	42C
Standard Transmission Theory & Practical (KC.VTR.1041)	0,5	42C
Statistics/Applied Statistics in Technology (KC.MSC.1510)	0,5	42C
Steering/Suspension Theory & Practical (KC.VTR.1071)	0,5	42C
Technical Communication (KC.MGT.1601)	0,5	42C
Technical Math 1 (KC.MSC.1610)	0,5	32C
Technical Math 2 (KC.MSC.1620)	1,0	42C
Technical Skills (KC.VTR.1611)	0,5	42C
The Life Cycle ( <i>Roseau Valley School, Border Land S.D.</i> )	1,0	42C
Theory 1: Care Theory (KC.NVR.1700)	0,5	42C
Theory 2: Care in the Community (KC.NVR.1800)	0,5	42C
Truck Driver Training 1 (KC.EXT.0880)	1,0	42C
Truck Driver Training Class 2 (KC.EXT.0880)	1,0	42C
Tune-up Theory & Practical (KC.VTR.1001)	0,5	42C
<b>Red River College</b>		
Basic Business Communication (B16-E841)	1,0	42C
Business and the Environment (B12-0010)	1,0	42C
Intro. To Windows (ELE-E116PC1A)	1,0	42C
Job Shadowing (B16-A107)	1,0	42C
MicroComputer Productivity Software (B15-S213)	1,0	42C
ABC Career Search Strategies (B16-A104)	0,5	42C
Explain Study Human Development (H06-3A31)	1,0	42C
Explain Development of Infant & Toddler (H06-3A32)	1,0	42C
Respect Individual Family Situations (H06-3B31)	0,5	42C
Respecting Cultural Children, Youth & Family (H06-B101)	0,5	42C
Observing and Recording (H06-B100)	0,5	42C
Explain ECE Profession (H06-3C32)	1,0	42C

(suite)

## Annexe D—page 5

Titre du cours	Crédit	Année d'études
<b>Red River College (suite)</b>		
Use Interpersonal Skills 1 (H06-3C33)	1,0	42C
Use Guidance Practices (H06-3D32)	0,5	42C
Anatomy & Physiology (H11-N130)	1,0	42C
<b>Steinbach Bible College</b>		
Introduction to the Old Testament (Bi102)	0,5	42C
<b>Université du Manitoba</b>		
Applied Finite Mathematics (136.101)	0,5	42U
Basic Statistical Analysis (005.100)	0,5	42U
Calculus 2 (136.170)	0,5	42U
Child Development (17.229)	0,5	42U
Criminology (77.251)	0,5	42U
English Composition (004.093)	0,5	42U
Introduction to Calculus (136.150)	0,5	42U
Introduction to Psychology (017.120)	1,0	42U
Introduction to Sociology (077.120)	1,0	42U
Introduction to University (099.111)	0,5	42U
Introductory Spanish (044.118)	1,0	42U
Math Skills (33001)	1,0	42U
Natural Resources and Primary Ag. Prod. (65.150)	0,5	42U
Production, Distrib. & Util. Of Agricultural Products (65.151)	0,5	42U
Vector Geometry & Linear Algebra (136.130)	0,5	42U
Youth & Crime in Society (77.383)	0,5	42U
Biology (071.125)	1,0	42U
Physics (016.102)	0,5	42U
Chemistry (002.130)	0,5	42U
Human Origins and Antiquity (076.121)	0,5	42U
Cultural Anthropology (076.122)	0,5	42U
Native Peoples of Canada Part 1 (032.122)	0,5	42U
Native Peoples of Canada Part 2 (032.124)	0,5	42U

(suite)

## Annexe D—page 6

Titre du cours	Crédit	Année d'études
<b>Université de Winnipeg</b>		
Academic Writing (18.1105/3)	0,5	42U
Academic Writing: Extended (18.11010/6)	1,0	42U
Calculus (32.1101/6-503) <i>(Vincent Massey, Pembina Trails S.D.)</i>	1,0	42U
Chemistry (08.111/3 & 08.1112/3) <i>(Vincent Massey, Pembina Trails S.D.)</i> Sept-Dec - Intro. To Chemical Properties of Matter (08.111/3) and Jan-June - Basic Principles of Chemical Reactivity (08.1112/3)	1,0	42U
Conflict Resolution Studies (61.1200/6)	1,0	42U
Creative Problem Solving (15.5401/3)	0,5	42U
Cultural Anthropology (02.1002/3)	0,5	42U
Intro. To Literary Genres & Periods (17.1001/6-050) <i>(Vincent Massey)</i>	1,0	42U
Introduction to Literature (17.1003/3)	1,0	42U
Introduction to Politics (41.1011)	1,0	42U
Introduction to Sociology (50.1101/6-503)	1,0	42U
Introductory Anthropology (02.1001/6)	1,0	42U
Introductory Cultural Geography I (23.1102/3)	0,5	42U
Introductory Cultural Geography II (23.1103/3)	0,5	42U
Introductory Earth Science (23.1202/3)	0,5	42U
Introductory Psychology (44.1000/6)	1,0	42U
Issues: At-Risk Children and Youth (15.4408/3)	0,5	42U
Modern Technology (38.1501)	1,0	42U
Special Topics in Education (15.4000/3)	0,5	42U
Introduction to Film (83.1010/6)	1,0	42U
<b>Yellowquill College</b>		
Computer Applications (GV0162) <i>(U of W Collegiate &amp; Yellowquill)</i>	1,0	42C
<b>Collège universitaire de Saint-Boniface</b>		
English for Health Care Aides	1,0	42C
Prestation des soins de santé Introduction à la gérontologie Les relations interpersonnelles	1,0	42C
Croissance et développement La sécurité en milieu de travail Activités de vie quotidienne I	1,0	42C
Soins aux personnes âgées et malades chroniques Activités de vie quotidienne II La prestation des soins à domicile	1,0	42C
Stage clinique	1,0	42C



Printed in Canada  
Imprimé au Canada